

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission restreinte du 22 avril 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U7

Pour consulter les plateaux du 26 avril : [cliquez ici](#)

Ci-après les modifications liées à ces plateaux

▣ ISSOU AS : Ne peut organiser et participer. ANDRESY FC ne peut pas organiser.

En attente d'une réponse d'EPONE USBS & GUERVILLE ARNOUVILLE AS.

▣ ABLIS FC SUD : NEAUPHLE PONT. RC ne participera pas. BOIS D'ARCY n'a que 2 équipes sur cette date comme il l'avait annoncé (et non 4).

La Commission prend note.

▣ MAGNY 78 FC: JOUY EN JOSAS AS ne participera pas.

La Commission prend note.

▣ AUBERGENVILLE FC : CHATOU AS nous signale rapidement s'être trompé lors de l'inscription, il ne voulait pas cocher la date, comme c'est le cas pour toutes les vacances scolaires.

La Commission prend note.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS

Infraction encadrement
Rencontres du 05/04/25

U13

SARTROUVILLE ES 1 : 3ème infraction

La Commission met le dossier en délibéré.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 29/03/2025

72532907 : LIMAY (BONNIÈRES FRENEUSE 1, VIVONS FOOT 1, JUZIERS FC 1)
72532903 : VILLENNES ORGEVAL FC 1 (VERNEUIL SUR SEINE 1, CARRIÈRES GRÉSILLONS AS 1)
72532923 : RACING CLUB CONFLANS 1 (MONTESSON US 1, MAURECOURT FC 1, BOUGIVAL FOOT1)

YVELINES FOOTBALL N° 1842

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

92540506 GARGENVILLE (ECQUEVILLY/ BOUAFLE/ BREVAL)
92540509 ETANG ST NOM (ECQUEVILLY / LA VESGRE / CONFLANS RACING)
92540515 BEYNES (ELANCOURT/ CLAYES SS BOIS)
92540517 JOUY EN JOSAS (LE CHESNAY/ TRAPPES)
92540523 VIVONS FOOT (BUCHELOISE/ ROSNY SUR SEINE)
92540521 LIMAY (MANTOIS / HOUDAN)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 05/04/2025

Fiche récapitulative

2201 :VILLENNES ORGEVAL FC (SARTROUVILLE ES , TRIEL AC)

Fiche équipe

TRAPPES ETOILE SPORTIVE
POISSY FOOTBALL CLUB
VILLENNES ORGEVAL FC
LIMAY ALJ
PLAISIROIS
HOUILLES AC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U12-U13 DPTAL

ERRATUM

Annulation pénalité et amende infligée YF 1842
Rencontres du 29/03/2025

53245969 LOUVECIENNES AS1 – CELLOIS CS2

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

& Pénalité sportive selon application règlement
Rencontres du 05/04/25

U10 ELITE

VOISINS FC 21/ CARRIERES S/S US 21

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

U10 POULE B

VELIZY ASC 21/ VILLENNES ORGEVAL 21

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

U10 PROMOTION

AUBERGENVILLE FC 21/ MAUREPAS AS 21

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

U11 ELITE

TRAPPES ES 1/ MONTESSON US

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt (Il ne suffit pas de dire qui est vainqueur de l'épreuve, mais il faut également inscrire les scores de l'épreuve dans les observations d'après match).

U11 POULE A

NEAUPHLE PONT / ES GUYANCOURT

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

U11 PROMOTION

AUBERGENVILLE FC / MAUREPAS AS

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

De plus, la Commission demande aux 2 clubs le résultat de la rencontre, sous peine d'avoir match perdu par pénalité aux 2 équipes.

LIMAY ALJ 1/ CS ROSNY FOOTBALL

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 12/04/25

U10 POULE B

BAILLY NOISY SFC 21/MANTOIS 78 FC 21

U10 PROMOTION

FCFF 21 / LIMAY ALJ 21

MONTESSON US 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21

U11 ELITE

TRAPPES ES 1/ VELIZY ASC 21

VERSAILLES 78 FC / MUREAUX OFC

MONTESSON US / ENTENTE VERNEUIL

U11 ESPOIR A

MESNIL ST DENIS ASL /CARRIERES S/SEINE US

FCFF /HOUDANAISE REGION FC

SARTROUVILLE /GUYANCOURT

U11 POULE B

PECQ US 1/PLAISIROIS FO

U11 PROMOTION

CS ROSNY FOOTBALL / MAUREPAS AS

U12-U13 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 05/04/2025

U12

EPONE USBS / VOISINS FC "

Pénalité a EPONE USBS : -1 pt. VOISINS FC reste vaincu avec 6 points d'épreuve.

MAUREPAS AS / BOUGIVAL FOOT

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

MUREAUX OFC / FONTENAY LE FLEURY

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

VÉLIZY ASC / MANTOIS 78

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

BAILLY NOISY / TRAPPES ES

Pénalité a BAILLY NOISY FC : -1 pt. TRAPPES ES reste vaincu avec 4,5 points d'épreuve.

Mardi 15 avril 2025

U13

MUREAUX OFC / SARTROUVILLE ES

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

AUBERGENVILLE FC / CHATOU AS

Pénalité aux 2 équipes : - 1pt

ERRATUM

Annulation pénalité et amende infligée YF 1842

U12

MONTIGNY LE BX / ÉLANCOURT OSC